



## Droit aux étrangers regroupement familial

Par **sarsora**, le **28/09/2009** à **16:04**

Bonjour,  
j'ai déposé un dossier de regroupement familial mais la réponse a été non pour cause mon logement est trop petit 17m pour trois personnes mais le problème c'est que j'ai fait plein de demandes de logement et toujours on me dit non pourtant je travaille (je suis intérimaire) j'ai une carte de séjours de dix ans donc je rempli tous les conditions sauf le logement je voudrais savoir si il ya une solution merci

Par **anais16**, le **28/09/2009** à **19:55**

Bonjour,

au niveau du regroupement familial, la condition du logement est indérogable! Donc rien à faire de ce côté là.

Je m'étonne que l'on ne vous ai pas également refusé pour cause de ressources non stables; car on considère que l'interim n'est pas stable et pour un RF il faut compter un CDI et des fiches de paie sur au moins un an.

Pour le logement, la stabilité des ressources est également un critère d'attribution.

Essayez de voir du côté des logements sociaux de type HLM, mais les listes d'attente sont longues...